

*PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022*

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur Yves GARY, Vice-Président
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Membres suppléants présents

- Madame Pascale BOISSIERAS, Conseillère Départementale

Membres titulaires excusés :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Conseiller Régional

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Autres personnes présentes :

- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administratif et financier Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 16h00 et présente l'ordre du jour.

Monsieur Pascale BOISSIERAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV 29 septembre 2022

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 29 septembre est approuvé à l'unanimité.

2022-32 – Modification des statuts de la Régie Personnalisée

Les statuts ont été approuvés par le comité syndical.
Adopté à l'unanimité.

2022-33 – Convention d'exploitation de l'aéroport de Brive-Souillac

Adopté à l'unanimité.

2022-34 – Renouvellement du contrat de travail du directeur de la Régie Personnalisée

Après 2 CDD, obligation est faite de passer un CDI.
Adopté à l'unanimité.

2022-35 – Modification du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel – IFSE et CIA)

Concernant le point 5, la question est posée sur la durée minimale réglementaire, 4 ans ou 3 ans. Il est demandé à la Responsable Administrative et Financière de se renseigner sur ce sujet.
Adopté à l'unanimité.

2022-36 – DM n°2 – Exercice 2022 – Section de fonctionnement – Augmentation des crédits

Adopté à l'unanimité.

2022-37 – DM n°3 – Exercice 2022 – Section d'investissement – Réajustement des crédits

Il s'agit de réajustements qui n'impactent pas le budget global.
Adopté à l'unanimité.

2022-38 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2023

Adopté à l'unanimité.

2022-39 – TVA révision du coefficient de déductibilité 2023

Adopté à l'unanimité.

2022-40 – Abandon partiel de recettes

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Patier souhaite avoir des informations sur la vente du véhicule Fiat de l'aéroport. Monsieur le directeur l'informe que le service technique a été mandaté pour faire le point sur l'offre existante de véhicules électriques, les délais d'obtention, afin de pouvoir être plus précis sur la période possible de mise en vente du Fiat.

Monsieur Bounie fait un point sur la 3^e fréquence de Paris qui nous manque pour le volume de passagers et les départs d'Outre-mer. Compte-tenu du risque financier, il pourrait être proposé de reprogrammer cette fréquence quelques jours par semaine.

Monsieur Gary demande si le risque peut être partagé avec la compagnie.

Madame Cayre propose de communiquer auprès des secrétariats des entreprises de réserver en direct chez Amelia plutôt que de passer par Air France. Il y a un travail de sensibilisation à faire auprès des collaboratrices en charge des réservations en mettant l'accent sur la fiabilité des horaires, la qualité de services...

Monsieur Bounie évoque la possibilité de passer un contrat de prestations de services avec un commercial qui pourrait représenter l'aéroport et la compagnie Amelia pour démarcher les entreprises locales.

Monsieur Gary ajoute qu'il en va de l'intérêt économique du territoire pour les chefs d'entreprises, les élus, les collectivités. L'aéroport est un outil de dynamisme, nous avons tous intérêt à ce qu'il fonctionne de manière optimale pour les retombées sur le territoire. C'est un cercle vertueux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h30.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
Votes : Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 06/07/13
Publiée et notifiée le 06/07/13

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.